

LA PLACE DE L'ÉGLISE DE VOUZON ET SES ALENTOURS (41 Loir-et-Cher)



Aménagements divers et valorisation, vers une
multifonctionnalité du lieu

BONNY Flore
Ingénieur 1ère année
2006-2007

Ecole Polytechnique de Tours
Département Aménagement
35, Allée Ferdinand de Lesseps
37 200 TOURS
tel : 02 47 36 14 52

LA PLACE DE L'ÉGLISE DE VOUZON ET SES ALENTOURS (41 Loir-et-Cher)

Aménagements divers et valorisation, vers une
multifonctionnalité du lieu

**Réorganisation de la zone d'étude, de l'offre en
stationnements et embellissement.**

BONNY Flore
Ingénieur 1ère année
34, rue des Michalons
41 600 Lamotte-Beuvron

REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à remercier

- ❖ Monsieur Paul COCHET, maire de Vouzon
- ❖ Monsieur Alain DERBOIS, premier adjoint au maire
- ❖ Monsieur Christian MAUCHIEN, quatrième adjoint au maire
- ❖ Monsieur Florian CAVARRO, rédacteur chef mairie de Vouzon
- ❖ Madame Mariane JANVIER, adjointe administratif territorial mairie de Vouzon
- ❖ Madame Danielle COCHET
- ❖ Messieurs Dominique MAISTRE et Dominique BRUANDET, responsables des espaces verts
- ❖ Monsieur Yves LANQUETOT, géomètre expert
- ❖ Monsieur Didier BRANCOTE, responsable des contrats de pays, Conseil Régional
- ❖ Les habitants de Vouzon pour leur gentillesse, et particulièrement les familles SENE et ULRICH.

pour les aides précieuses qu'ils ont pu m'apporter.

SOMMAIRE

Introduction-----	4
A. VOUZON-----	5
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE-----	5
I.1. Historique du lieu -----	5
I.2. Localisation géographique-----	6
I.3. Vouzon et le Coeur de Sologne-----	7
I. RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR-----	9
II.1. Un noeud routier -----	9
II.2. Une bonne implication dans les échanges intercommunaux et au-delà-----	10
II. VOUZON, VILLAGE DYNAMIQUE-----	11
III.1. Caractéristiques du village-----	11
III.2. Une commune en expansion démographique-----	12
III.3. L'implication de la commune au sein du village-----	14
B. DIAGNOSTIC-----	15
I. PERIMETRE ETUDIE-----	16
I.1. Présentation du secteur d'étude-----	16
I.2. Accès au secteur -----	19
I.3. Emprise foncière et règlement d'urbanisme -----	22
II. LES ATOUTS DU LIEU-----	23
II.1. Un cadre agréable -----	23
II.2. Un lieu d'intimité -----	24
II.3. Une architecture pittoresque-----	25
II.3.a. L'église -----	25
II.3.b. Les habitations Solognotes -----	27
III. MISE EN VALEUR DES PROBLEMES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT-----	29
III.1. Vitesse des véhicules motorisés -----	29
III.1.a. Un danger pour les piétons-----	29
III.1.b. Les habitants dérangés -----	29
III.2. Circulation des véhicules-----	29
III.2.a. Absence de sens unique -----	29
III.2.b. Manque de visibilité-----	30
III.2.c. Circulation anarchique -----	30
III.3. Problèmes de stationnement-----	31
III.3.a. Stationnements non ordonnés -----	31
III.3.b. Stationnements faisant défaut-----	33

III.3.c. Jours de haute fréquentation-----	34
IV. LES DEFAUTS DU LIEU-----	35
IV.1. État des lieux du mobilier urbain-----	35
IV.2. État des lieux du revêtement des sols -----	36
IV.2.a. Dans la rue des Petits Souliers -----	36
IV.2.b. Sur la place -----	37
IV.3. Un manque d'infrastructures-----	38
V. ECLAIRAGES DE NUIT-----	39
V.1. Un mobilier urbain adéquat -----	39
V.2. Mais un défaut de mise en valeur des zones pittoresques -----	39
C. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT-----	41
I. PRESENTATION DES ENJEUX -----	41
II. FAIRE DE LA PLACE UN ESPACE DE VIE -----	42
II.1. Un lieu bivalent -----	42
II.2. La rendre vaste -----	43
III. REGLER LE PROBLEME DE STATIONNEMENT -----	44
III.1. Création de nouvelles places de parking -----	44
III.2. De nouveaux stationnements -----	46
III.2.a. Stationnements minute -----	46
III.2.b. Stationnements vélos -----	46
IV.DE NOUVELLES CONTRAINTES-----	48
IV.1. Créer des sens uniques -----	48
IV.2. Interdire le stationnement à quelques endroits -----	49
IV.3. Interdire la circulation dans la rue de l'Eglise-----	51
V. VALORISER LE LIEU D'ETUDE-----	52
V.1. Revêtement du sol-----	52
V.2. Mobilier urbain -----	53
V.2.a. Eclairage-----	53
V.2.b. Mobilier de détente -----	54
V.3. Végétation -----	55
V.3.a. Sur l'aire « jardin-détente »-----	55
V.3.b. Autres-----	56
VI. ESTIMATION DES CÔUTS ET AIDES POSSIBLES-----	61
Conclusion-----	63
Bibliographie-----	64
Index des illustrations -----	65
Annexe-----	67

Terre de mystères, reconnaissable par ses étendues d'eau, de forêts et ses multiples châteaux, la Sologne qui au XVIIème siècle n'était qu'un grand marécage, est devenue par la suite et ce grâce à la venue de Napoléon III une région très prisée et très visitée, de par son charme manifeste.

En plus de bénéficier d'une Faune et d'une Flore naturellement riches, la région Solognote possède un grand nombre de villages offrant un patrimoine bâti et des trésors de grande valeur.

Parmi eux, Vouzon : commune de moins de 1500 habitants, Vouzon est un village dont le dynamisme est exemplaire ; les efforts conséquents effectués par la commune dans la mise en valeur du village se sont accrus depuis un certain nombre d'années, notamment concernant les aménagements d'embellissement du centre-bourg. Ceux-ci s'inscrivent dans l'optique d'harmonisation de l'espace Vouzonnais.

Pourtant, un secteur du bourg ne semble pas répondre aux attentes de tous et ne respecte pas vraiment cette harmonie : la Place de l'Église et sa rue périphérique, la rue des Petits Souliers présentent à l'heure actuelle un nombre assez important de dysfonctionnements liés au stationnement mais également à la circulation des véhicules, et à la popularité du lieu ; car aujourd'hui aucune personne ne prend réellement le temps de s'arrêter quelques instants sur la place, du fait d'une certaine absence d'originalité et d'aménagements adéquats qui inviteraient à la détente. De plus, il existe à l'heure actuel un grand défaut de stationnements aux alentours des commerces du bourg.

Afin d'améliorer la situation actuelle, le rapport ci-contre propose quelques solutions partielles.

C'est ainsi que la présentation du territoire Vouzonnais en première partie, puis l'analyse effectuée sur la zone d'étude en deuxième partie permettra de mettre au jour une troisième partie ; celle-ci concernera les aménagements divers envisagés et qui seront une alternative à l'aménagement actuel. L'objectif principal sera d'aboutir à une réelle multifonctionnalité de la zone d'étude.

A.
VOUZON

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

I.1. Historique



Photo 1 : Vouzon, animations de la Grande Rue, début du XXème siècle.

Vouzon, dont l'étymologie provient du nom du ruisseau Ves-onno (aujourd'hui l'Azenière), est un village antique ; en effet, alors qu'en 1371 Lamotte-Beuvron (à l'époque Lamotte de Beuvron) ne comprenait que la forteresse du noble Guichard d'Auvergne, Vouzon était un village au niveau d'expansion assez avancé, car situé sur la voie romaine qui reliait Orléans à Bourges.



Photo 2 : Vouzon, vue aérienne de la Grande Rue, début du XXème siècle.

Vers le milieu du XVIIème siècle, l'élevage en Sologne se substitua à la culture, et en parallèle se développa l'industrie textile du serge. Aujourd'hui malheureusement, il n'en reste rien.

I.2. Localisation géographique

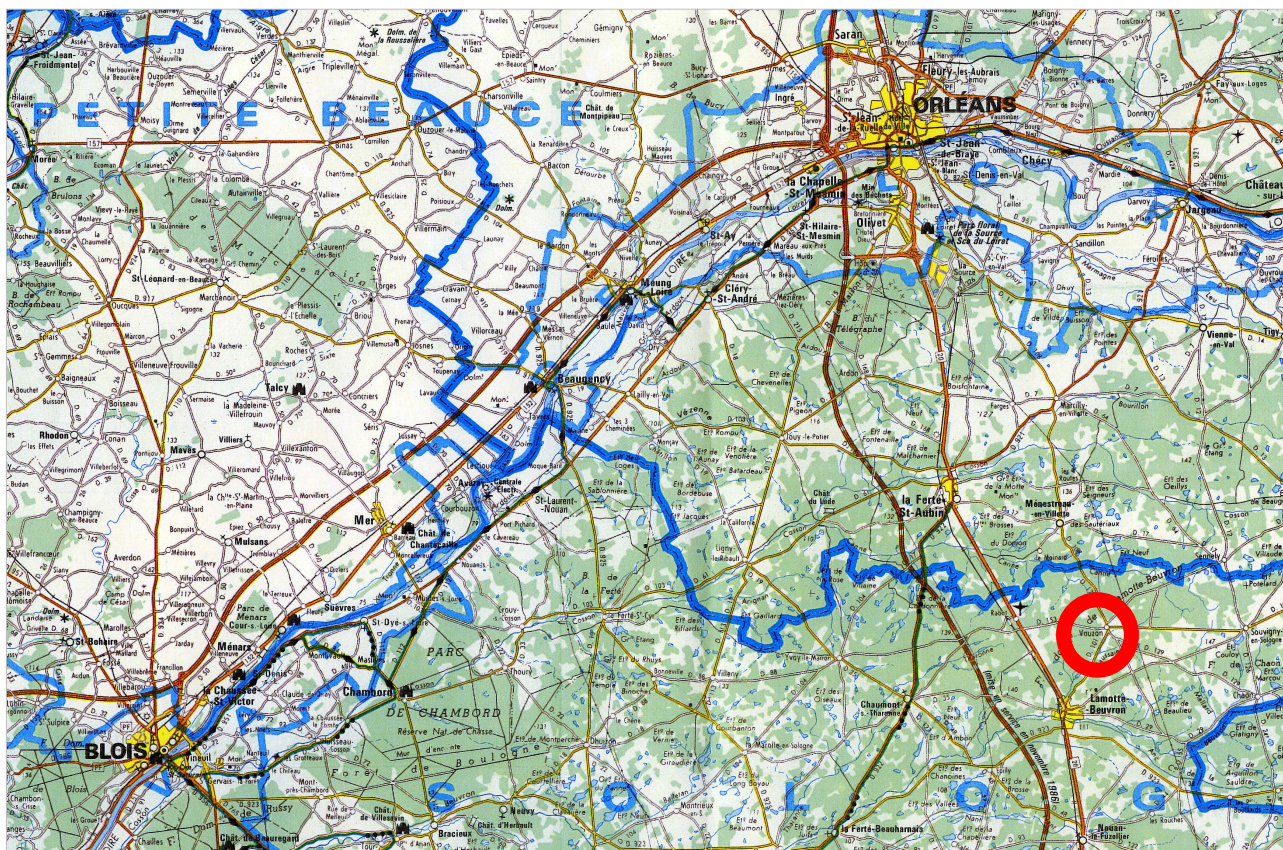


Carte 1 : Localisation de Vouzon à l'échelle nationale.

Réalisation personnelle 2007

Vouzon est situé en Région Centre, au Nord-Est du Loir-et-Cher (41), mais à la limite entre le Cher (18) à l'Est, et le Loiret (45) au Nord. Le village se situe de ce fait au coeur de la Sologne et est ainsi ancré dans un paysage boisé et peu vallonné ; il est le point de départ de nombreux parcours de randonnée.

La proximité de la ville d'Orléans située à 35 km et de Lamotte-Beuvron à 5 km fait de Vouzon un point stratégique ; de nombreuses personnes urbaines s'y installent, recherchant calme, confort et commodité.



Carte 2 : Vouzon et ses environs
Source IGN

7 km

I.3. Vouzon et le Coeur de Sologne

Avec une superficie de 78 km² (contre une moyenne de 17 km² sur le territoire français) Vouzon est une commune très étendue et peu peuplée : on compte seulement 14 habitants au km² contre 144 en moyenne en France.

Elle fait partie de la communauté de communes du Coeur de Sologne, dont la date de création est très récente (1er Janvier 2006) et qui regroupe 6 communes :

Lamotte-Beuvron, chef-lieu du canton, commune de 4500 habitants environ.

Chaon

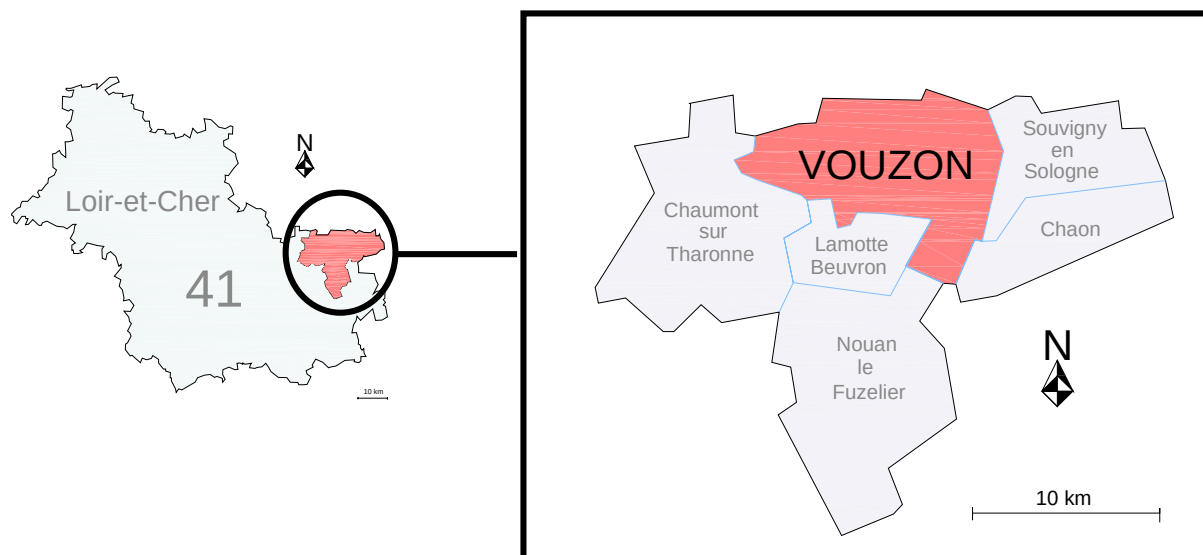
Chaumont-sur-Tharonne

Nouan-le-Fuzelier

Souvigny-en-Sologne

Vouzon

Ce regroupement très récent a permis aux petits villages d'être porteurs de plus grands projets, et de bénéficier d'aides financières plus conséquentes dans la mise en place de ceux-ci.



Carte 3 : Localisation de Vouzon à l'échelle départementale, et découpage communal.

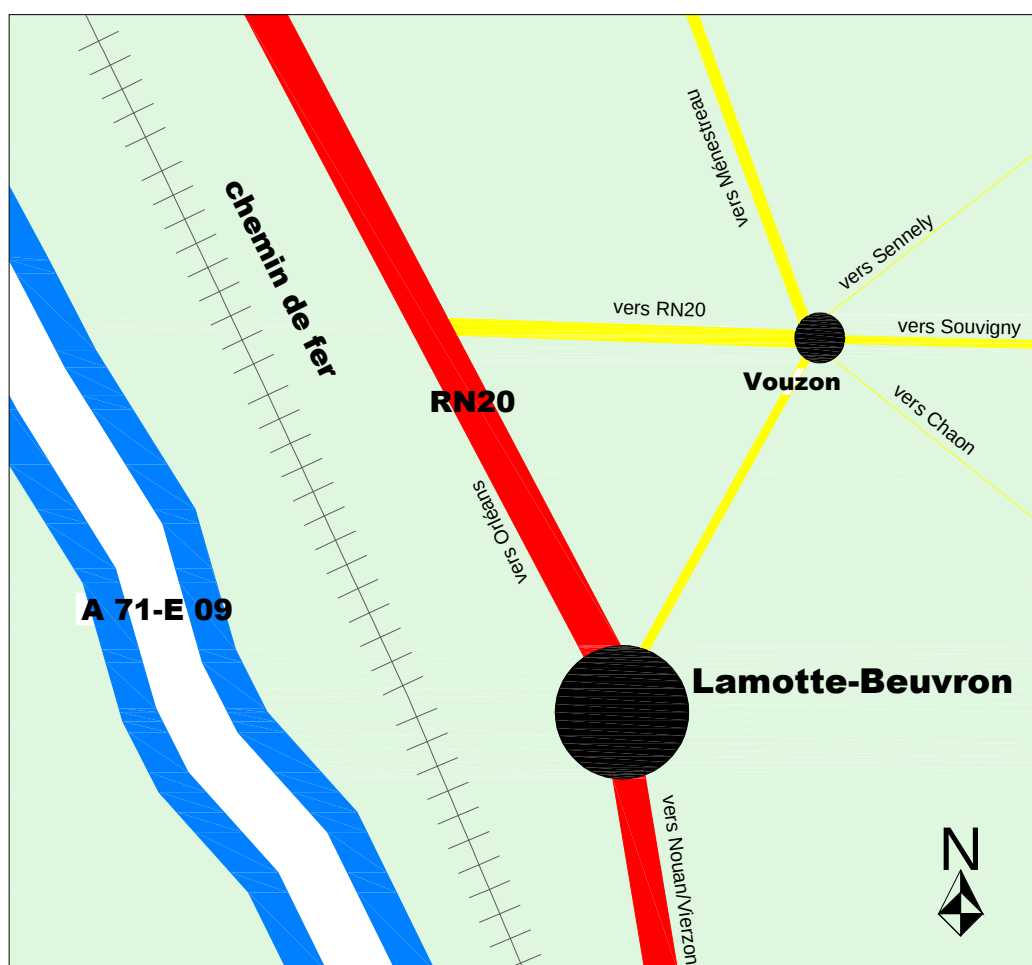
Réalisation personnelle 2007

II. RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

II.1. Un noeud routier

Bien que depuis le XVIIème, l'axe principal Nord-Sud à l'époque reliant Orléans à Bourges ait été délaissé au profit de celui passant par Lamotte-Beuvron (Route Nationale 20), Vouzon est pourvu d'axes routiers divers, principalement des Routes Départementales desservant les petits villages Solognots alentours. La disposition des habitations prouve également que le village s'est réellement développé par rapport à l'axe le plus emprunté, en l'occurrence l'axe Est-Ouest.

La proximité tout d'abord de la RN 20 à 6 km, puis de l'A71 ensuite à 10 km, en fait une commune très accessible pour le tourisme et les randonnées, mais également est un point essentiel dans la facilité et la rapidité des déplacements domicile-travail.



Carte 4 : Degré d'importance des flux aux alentours de Vouzon
Réalisation personnelle 2007

II.2. Une bonne implication dans les échanges intercommunaux et au-delà :

La volonté de la commune dans le fait de satisfaire au mieux sa population se fait ressentir dans le domaine des transports en communs ; en effet, ceux qui desservent la commune sont diversifiés :

- ❖ Deux cars scolaires assurent l'acheminement des élèves vers le collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron, et le collège privé Saint Georges à Salbris (25 km).
- ❖ Un car amène les employés de Center Parcs sans moyen de transport jusqu'à leur lieu de travail, et les ramène chez eux en fin de journée.
- ❖ Des allers-retours pour le marché de Lamotte-Beuvron sont mis en place tous les vendredis.
- ❖ Quelques allers-retours Lamotte-Beuvron/Orléans sont organisés tous les jours, même pendant les vacances scolaires.

Ces deux derniers trajets ont pu être mis en place grâce au Conseil Régional, qui possède le réseau ULYS. (cars RVL : Rapides du Val de Loire)

Pourtant, malgré cette diversité dans les trajets, peu de gens utilisent ce moyen de transports qu'est le car, préférant la voiture, ou le train (notamment pour le trajet vers Orléans) dont la gare la plus proche se situe à 6 km, à Lamotte-Beuvron.

De ce fait, l'investissement considérable de la commune dans ces moyens de transports devient plus un poids qu'un avantage, notamment en matière d'économie.

Voir les horaires de bus en annexe.

III. VOUZON, VILLAGE DYNAMIQUE

III.1. Caractéristiques du village

La commune de Vouzon est pourvue de tous les commerces de proximité nécessaires à la vie d'un village : une pharmacie, une épicerie, une boulangerie, un bar-tabac, mais également une boucherie qui était il y a peu réputée pour sa fameuse andouillette de Vouzon fabriquée par Jean-Pierre Julien désormais à la retraite.

De plus, elle possède deux atouts non négligeables :

□ celui de posséder sa propre école primaire de quatre classes, avec plus de 80 élèves, et une salle des fêtes pouvant accueillir 200 personnes, ainsi qu'une bibliothèque au sein même de la mairie.



Photo 3 : la salle des fêtes de Vouzon, près de l'étang communal.

celui de posséder environ une vingtaine d'associations culturelles animant tout au long de l'année la vie du bourg, notamment un club de tennis, de gymnastique, de peinture, un comité départemental de ball-trap, un aérodrome, etc.

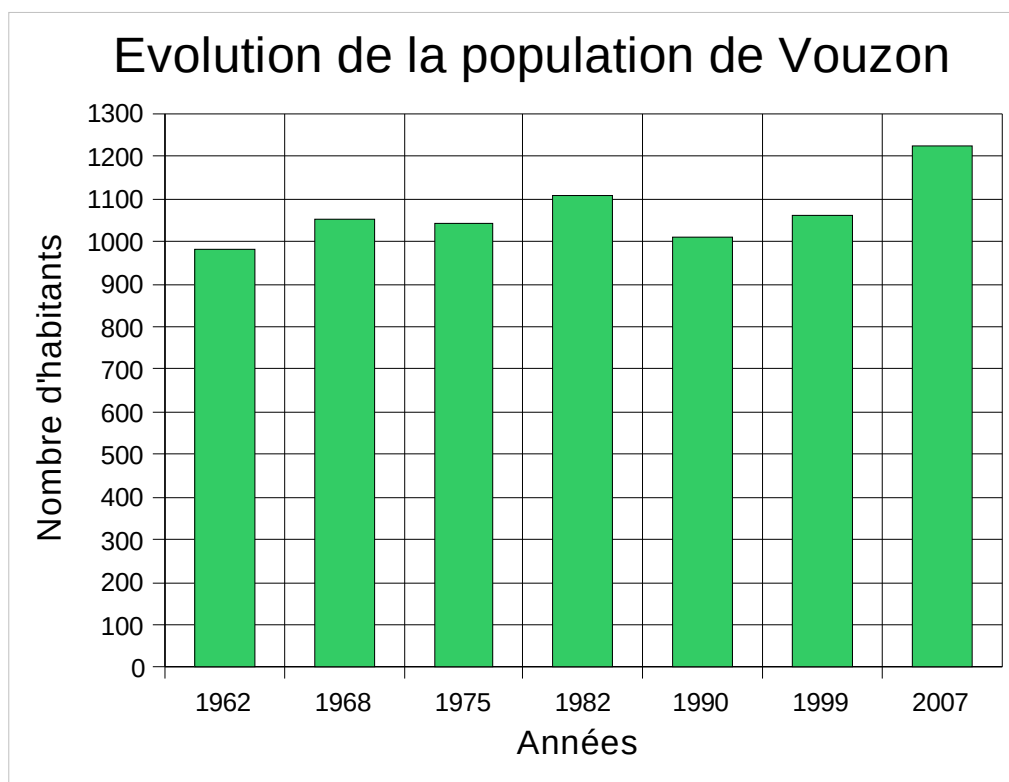
Enfin, le caractère typiquement Solognot du patrimoine bâti, et ses 1200 hectares de forêt domaniale avec les multiples randonnées pédestres proposées attirent bon nombre de visiteurs et promeneurs. Le village est apprécié autant par ces derniers que par ses habitants, pour le bon entretien de celui-ci : les diverses essence de plantes que l'on peut trouver dans les jardinières posées çà et là, et la propreté rigoureuse des rues en accentuent le charme.

III.2. Une commune en expansion démographique

Depuis 1990, la population de Vouzon connaît une croissance assez dynamique. Les personnes qui choisissent de s'y installer sont attirées bien sûr par les multiples critères énoncés précédemment, mais également parce que :

- ❖ La présence du centre de rééducation professionnelle des Rhuets et de l'Institut Médico-Educatif Joseph Perrin permet à de nombreux Vouzonnois d'avoir un emploi sur place.
- ❖ Vouzon est un village à la fois rural, mais peu éloigné des grands axes et de la ville d'Orléans (une trentaine de kilomètres) ; il est une opportunité pour certaine famille recherchant le calme de la campagne et la facilité de déplacement jusqu'au lieu de travail.

Figure 1 :

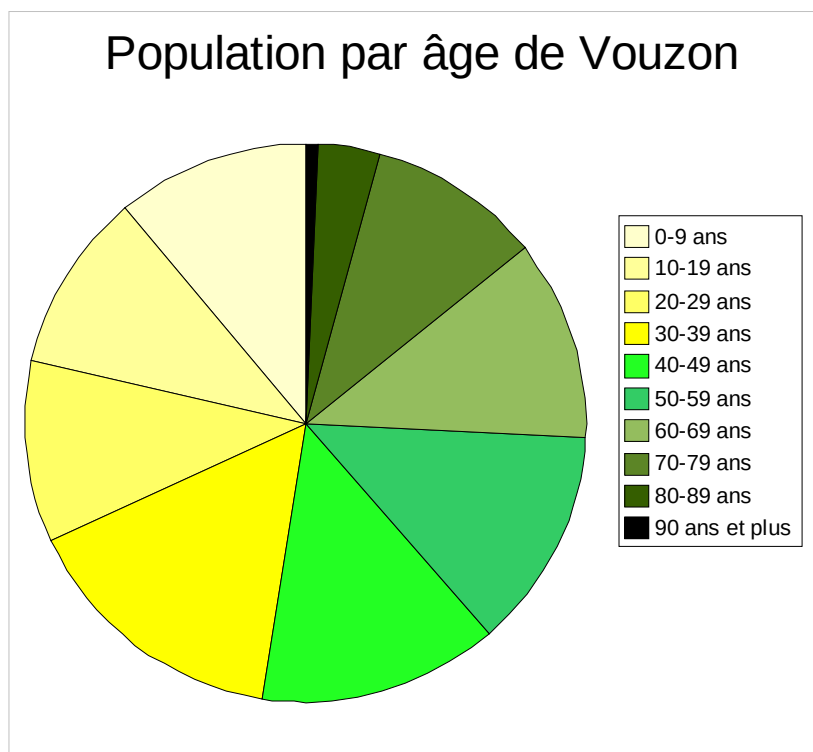


(la donnée de l'année 2007 est une estimation, selon l'installation des nouveaux ménages au sein de la commune depuis 1999).

Ce dynamisme démographique s'effectue alors au profit de la création massive de lotissements dont une partie est réservée aux logement locatifs.

Enfin, le recensement INSEE de 1999 nous prouve que les tranches d'âges sont représentées de façon assez égale au sein de la commune.

Figure 2 :



III.3. L'implication de la commune

La commune s'efforce au mieux de rendre Vouzon le plus attrayant possible . Ainsi, elle est classée depuis 2004 dans le registre des villes et villages fleuris et a obtenu une fleur.

De plus, depuis une dizaine d'années, les aménagements du centre-bourg et des entrées du village se succèdent :

La place de la mairie a été embellie, et l'abri de bus a été réhabilité en 1996.

- ❖ Le revêtement du sol dans la Grande Rue (rue principale du village) a été refait, et a été choisi dans l'optique de respecter les tons et le style Solognot (couleur saumon et blanc).
- ❖ L'entrée du village de la RN 20 a été revue et embellie l'an passé, notamment avec la création de places de parking, et la plantation de végétation régionale aux abords de la voie.

Aménagement de la Place de l'Église et de la rue des Petits Souliers, Vouzon

- ❖ Les passages piétons ont été pavés pour respecter l'esprit de la Sologne, le charme que peut posséder un village.
- ❖ A l'heure actuelle, la voirie du centre-bourg est en cours de réhabilitation, voirie usée par le passage à répétition des poids lourds provenant principalement de l'entreprise du bois Perronnet, à Sully-sur-Loire (Route de Souvigny).



Photo 4 : panoramique de la Place de la Mairie



Photo 5 : la Grande Rue :
travaux et revêtement
du sol.

➡ L'aménagement de la place de l'église et de sa rue périphérique que nous envisagerons est donc une nouvelle opportunité pour la mise en valeur du patrimoine Solognot, du charme et du bien-être qui règnent dans la commune.

B. **DIAGNOSTIC**

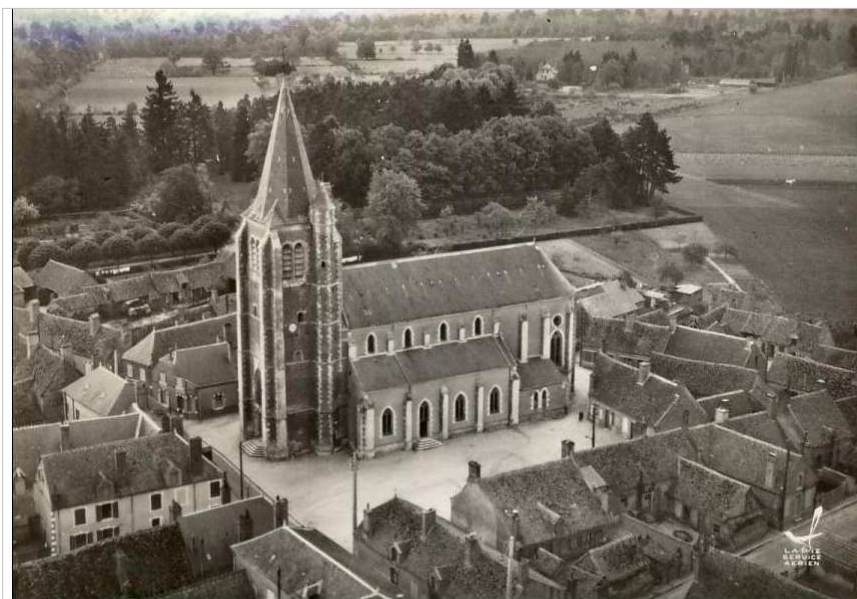


Photo 6 : vue aérienne de l'église et de sa place nue, début XXème siècle.

Le projet d'aménagement de la place de l'église et de la rue des Petits Souliers est depuis bon nombre d'années sujet à polémiques au sein de la commune de Vouzon ; à l'époque totalement dénuée d'aménagements spécifiques, la place de l'église a pourtant suscité à partir de 1983 l'intérêt de la commune dans un souci d'esthétisme. En 1989, l'aménagement de la place fut revue et corrigée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CAUE). Mais aujourd'hui, le secteur ne répond plus aux attentes de la commune et des habitants eux-mêmes.

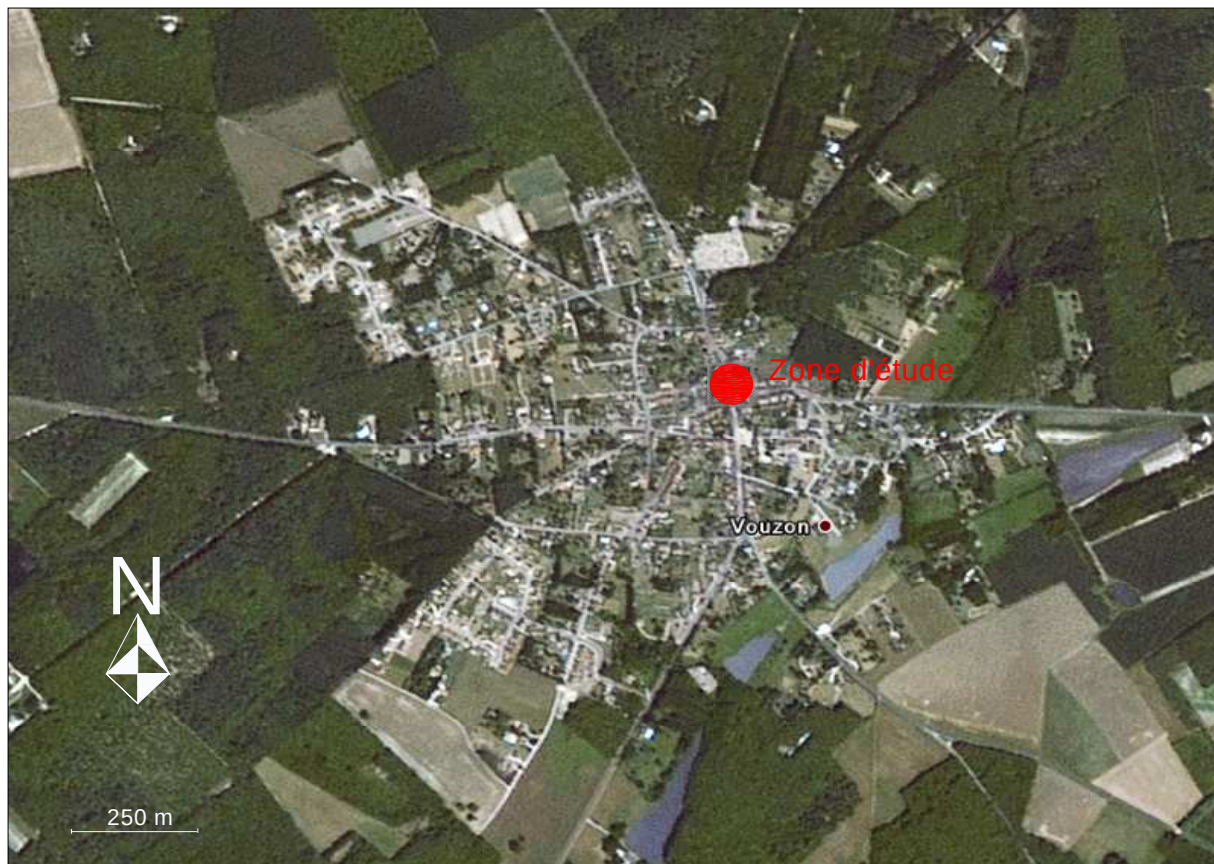
Ainsi, notre but sera d'effectuer un diagnostic le plus concis possible, de sorte à envisager un aménagement durable.

L'analyse suivante est réalisée dans l'optique de remise en valeur d'une place délaissée, et qui ne présente aujourd'hui aucune grande utilité. Perçue comme une zone de passage plus que comme un lieu de détente et de loisirs, cette place présente toutefois un potentiel fort intéressant qui mérite que l'on s'y attarde.

Nous considérerons en général la Place de l'Église et la rue des Petits Souliers comme un tout, non pas comme deux entités distinctes. Il est nécessaire d'adopter cette approche pour appréhender tous les points de la manière la plus homogène possible, et dans le but d'une harmonisation du secteur.

I. PERIMETRE ETUDIE

I.1. Présentation du secteur d'étude



Carte 5 : Localisation de la zone d'étude.

Source : Google Earth

L'origine du nom de la rue des Petits Souliers quelque peu méconnue, proviendrait en fait de la présence probable d'un cordonnier il y a bien longtemps.

La Grande Rue est la rue principale du village et le traverse le long de l'axe Nord-Sud. Celle-ci longe exactement la Place de l'Église ; place qui devient alors, du fait de la grande affluence de véhicules automobiles le long de cette voie, un lieu qui a tendance à attirer l'oeil, en particulier pour les populations étrangères au village.

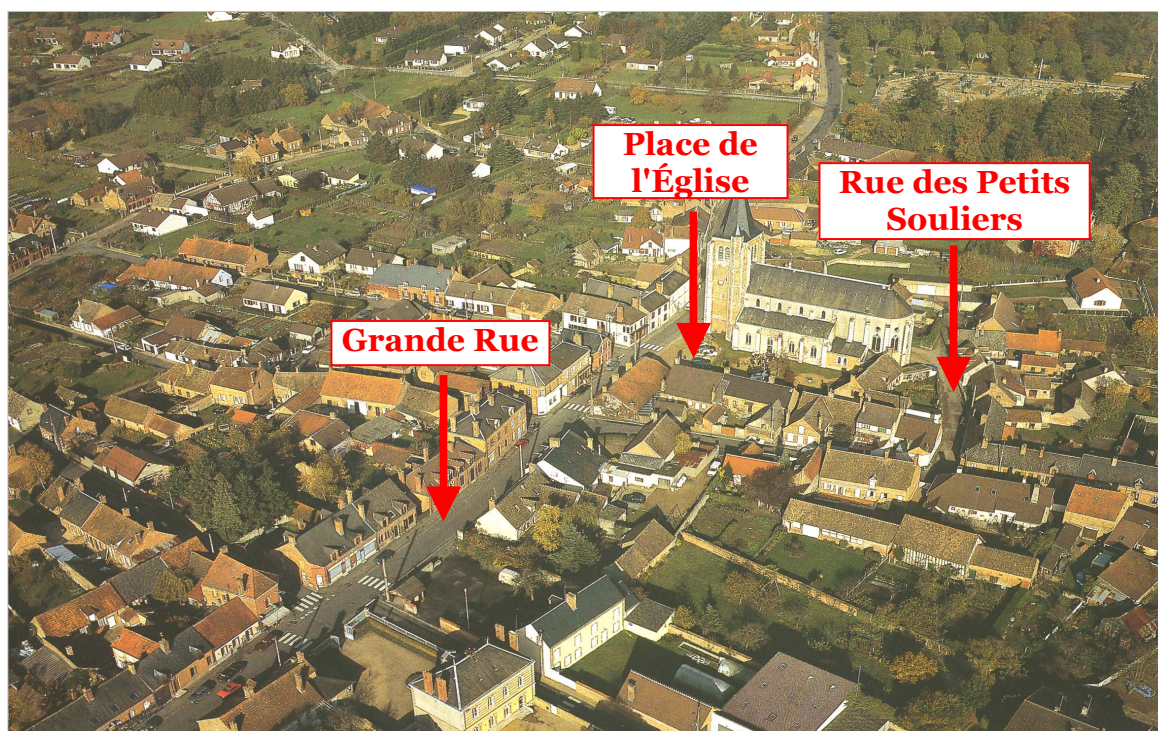


Photo 7 : vue aérienne de l'église et des ses alentours.

Il est alors grandement important que l'aménagement de la place soit rigoureux, dans le sens où il doit rester dans le style du village, ce qui n'est pas forcément le cas ici.

La proximité des commerces les plus fréquentés de la communes, telles la boulangerie et la pharmacie, font de la place de l'église un point stratégique. Non loin, à environ 200 mètres, se trouvent tous les autres commerces de la commune : épicerie, charcuterie, et bar-tabac. La place est donc située dans un secteur de la commune des plus dynamiques.



Photo 8 : la pharmacie du bourg, proche de l'église.



Photo 9 : la boulangerie, en face de la pharmacie.

Pourtant, malgré son emplacement stratégique, la place de l'église ne constitue pas la place centrale du village ; en effet, l'aménagement en 1996 de la place située juste au devant de la mairie, avec la réhabilitation d'un vaste abri de bus, a permis à la jeune population du village d'en faire un point de rencontre.

La grande difficulté ici, sera donc d'attirer toutes les populations, y compris les jeunes, vers la place de l'église, de changer des habitudes parfois trop ancrées dans les esprits. Malheureusement, quelques fois, même les meilleurs aménagements n'arrivent pas à passer au-delà de cette barrière psychologique, et on ne connaît pas vraiment à l'heure actuelle de moyens, si ce n'est la motivation elle-même de la population dans la volonté de bouleverser leurs propres habitudes.



Photo 10 : la Grande Rue, vue du clocher de l'église de Vouzon.

I.2. Accès au secteur

La rue des petits souliers n'est pas une rue à sens unique ; de ce fait, elle est accessible par deux endroits : la Grande Rue et la Route de Souvigny.



Photo 11 : accès à la rue des Petits Souliers par la Route de Souvigny.



Photo 12 : accès à la Rue des Petits Souliers par la Grande Rue.

Quant à la Place de l'Église, elle est en vis-à-vis direct avec la Grande Rue. On peut y accéder également par la rue des Petits Souliers, qui présente deux voies d'accès : le rue de la Place de l'Église et un passage étroit qui longe l'église.



Photo 13 : la Rue de la Place de l'Église, qui relie rue des Petits Souliers et Place de l'Église.

Photo 14 : une des voies piétonnes d'accès à la Place de l'Église.



Enfin, une petite venelle relie la place de la Route de Souvigny ; cette venelle est très peu empruntée. Elle présente pourtant un caractère certain, du fait de la présence de colombages sur une des habitations lui faisant face.

Son bon entretien et sa propreté constituent sans aucun doute un atout manifeste.

Photo 15 : accès à la Place de l'Église par la venelle.



Carte 6 : Localisation des rues du secteur étudié.
Source : cadastre fourni par Mr LANQUETOT
Réalisation personnelle 2007

I.3. Emprise foncière et règlement d'urbanisme

La commune de Vouzon est couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 14 Mars 2003 et qui s'est substitué au Plan d'Occupation des Sols (POS). Ainsi, tout le secteur étudié appartient au domaine foncier de la commune. Situé au centre du Bourg, celui-ci s'inscrit dans la zone UA du PLU, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Cette zone urbaine comporte principalement des habitations, et quelques commerces.

La zone UA est soumise à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement.

Les éléments du paysage urbain sont à mettre en valeur, du moins à protéger.

Voir le règlement en annexe.

II. LES ATOUTS DU LIEU

II.1. Un cadre agréable

Bien que la Place de l'Église se trouve directement en contact avec la Grande Rue, l'affluence des divers véhicules motorisés reste peu abondante, proportionnellement à l'étendue du village. En semaine et en fin de journée, quelques rares véhicules y compris les camions circulent dans cette rue.

L'affluence principale des véhicules motorisés se fait principalement le week-end, et le samedi notamment, avec les allers et venues de la population vers les commerces du villages.



Photo 16 : composition urbaine pittoresque, vue de la Rue des Petits Souliers.

La rue des Petits Souliers, quant à elle, est un peu en retrait et ses accès sont peu visibles ; de ce fait, seuls les riverains ou les personnes qui en connaissent l'existence l'empruntent.

L'étroitesse de la voie et les habitations forment un mur qui atténue énormément le bruit de la rue. On a l'impression de changer complètement de cadre en effectuant seulement quelques pas.



Photo 17 : mise en évidence de l'étroitesse et du calme de la Rue des Petits Souliers.

II.2. Un lieu d'intimité

De par sa petitesse, (42 mètres de long et 20 mètres de large) la Place de l'Église offre aux habitants et autres la possibilité de se retrouver dans un lieu intime, bien plus personnel que la Place de la Mairie, qui quant à elle est vaste et mise à nue volontairement, pour en dégager le bâtiment de la mairie.

La végétation, présente sur le lieu d'étude, accentue également cette impression d'intimité :

- ❖ un grand tilleul offre de l'ombre à la place, lors des temps trop ensoleillés.
- ❖ des plate-bandes surélevées de quelques centimètres séparent la partie la plus reculée de la place de celle donnant sur la rue, là où les véhicules se garent principalement.
- ❖ Un buisson situé sur une de ces plate-bandes permet également de séparer place et rue.



Photo 18 : panoramique de la Place de l'Église, vue des marches de l'entrée Sud de l'église.

II.3. Une architecture pittoresque

II.3.a. L'église

Sa construction originelle et incertaine daterait du XII^{ème} siècle, selon le cartulaire de Beaugency. La présence très remarquée de Charles-Louis Napoléon (Napoléon III) dans la région Solognote au XIX^{ème} siècle a été bénéfique pour la mise en valeur du bâtiment religieux.



Photo 19 : éclectisme architectural.



Photo 20 : le clocher imposant de l'église.

Le bâtiment est composé d'une tour imposante en briques roses et noires assemblées en croisillons, visible bien au-delà du village. Une tourelle d'angle abrite l'escalier du clocher.

Les divers incendies et intempéries qui ont ravagé le bâtiment à travers le temps lui ont permis d'obtenir aujourd'hui un éclectisme architectural indiscutable ; ainsi aujourd'hui, les briques du clocher contrastent fortement avec la couleur blanche du corps de l'église.



Photo 21 : le charme de l'intérieur de l'église.



Photos 22 et 23 :

éléments d'architecture de l'église : une des deux cloches (à gauche) et l'intérieur de la tourelle d'angle avec une partie où les marches ont été détruites (à droite).



II. 3.b. Les habitations Solognotes



Photo 24 : architecture Solognote à la sortie de la rue des Petits Souliers.



Photo 25 : maison Solognote dans la rue des Petits Souliers.

L'architecture Solognote est reconnaissable grâce à l'alliance des briques rouges et des colombages de bois visible sur les bâtiments. On peut donc observer le long de la rue des Petits Souliers, et sur la Place de l'Église certaines habitations qui présentent ces caractéristiques très spécifiques, notamment une maison située sur la Place, visible depuis la Grande Rue, et remarquable par son charme et son bon entretien.



Photo 26 : maison remarquable sur la Place de l'Église.

Photo 27 : très vieille maison à colombages, rue des Petits Souliers.

Un autre aspect de l'architecture remarquable de Sologne réside dans la faible hauteur des maisons, le plus souvent étagées en rez-de-chaussée + combles ; ces derniers sont ponctués par des lucarnes, également représentatives de l'architecture régionale.



Photos 28 et 29 :
*exemples de lucarnes
sur la Place de
l'Église.*



Seule gêne à l'harmonie architecturale, la présence dans la rue des Petits Souliers d'un hangar qui servait à l'époque à abriter des volailles.

Photo 30 : *ancien hangar à volailles, rue
des Petits Souliers.*

Enfin, un bâtiment en bois a été construit récemment avec les matériaux principaux bois et briques, et qui ne s'inscrit pas dans le style Solognot. Pourtant, celui-ci ne constitue pas en soi une gêne esthétique.

Photo 31 : *hangar en bois appartenant à un
électricien, rue des Petits Souliers.*



III. MISE EN VALEUR DES PROBLEMES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

III.1. Vitesse des véhicules motorisés

III.1.a. Un danger pour les piétons

La plupart des véhicules motorisés circulant aux abords de la place et dans la rue des Petits Souliers ont tendance à circuler bien trop vite ; dans la rue des Petits Souliers notamment, la voie est trop étroite pour accueillir des trottoirs. Ainsi, les piétons se trouvent en conflit mais bien plus, souvent en danger face à ce genre de véhicules.

Le point mis en exergue ici est la réelle difficulté de concilier piétons et véhicules vers un partage de la voie.

III.1.b. Des habitants dérangés

De plus, la vitesse trop élevée de certains véhicules à moteurs est perçue comme une certaine agression auditive par les riverains, surtout pour ceux dont l'habitat donne directement sur la route de Souvigny ; en effet, beaucoup de poids lourds y circulent.

III.2. Circulation des véhicules

III.2.a. Pas de sens unique

L'étroitesse des rues, même si celle-ci ajoute au charme du lieu, est un inconvénient conséquent pour la circulation des automobiles : à l'heure actuelle aucun sens de parcours n'a été défini, et les voitures peuvent donc circuler dans les deux sens. Ceci a généré plus d'une fois des accidents, bénins pour la plupart.

III.2.b. Manque de visibilité



Photo 32 : virage sec, rue des Petits Souliers.

Enfin, les automobilistes ont peu de visibilité lorsqu'ils veulent sortir de la rue des Petits Souliers, du côté Grande Rue. Ils sont donc obligés de s'engager à l'aveuglette, chose qui est bien entendu extrêmement dangereuse.



Photo 33 : visibilité réduite, Grande Rue.

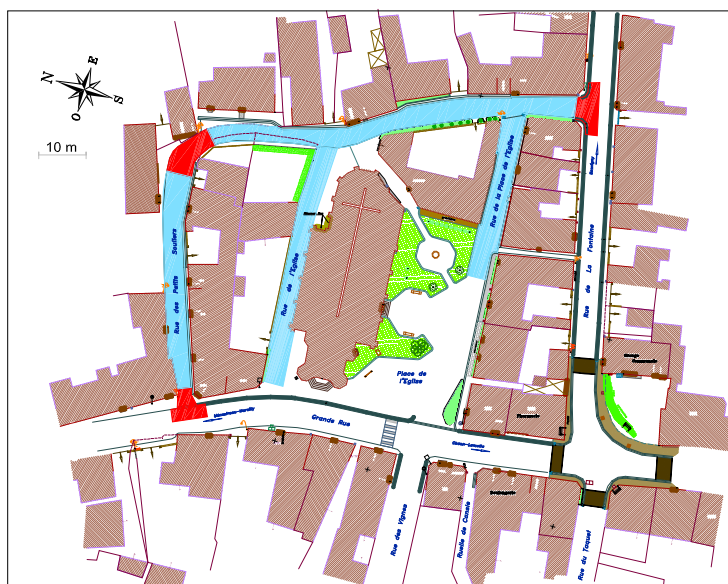
III.2.c. Circulation anarchique

Les voitures qui utilisent les rues du secteur étudié sont principalement les riverains. Mais, la plupart du temps, les automobilistes de passages empruntent la rue des Petits Souliers et la rue de l'Église comme un raccourci : pour accéder aux commerces ou à une rue plus rapidement qu'à l'ordinaire. Cette stratégie est génératrice d'allers et venues parfois trop intempestives aux yeux des habitants du bourg.



La rue de l'Église, elle, longe de très près l'église, mais n'est pratiquement jamais empruntée ; cette basse fréquentation est visible, du fait de l'état de la voie (elle n'est pas goudronnée).

Photo 34 : la rue de l'Église, qui relie rue des Petits Souliers et Grande Rue.



■ Visibilité nulle ou réduite ■ Largeur inférieure à 5 mètres

Carte 7 :
*Mise en valeur des problèmes de circulation au sein
de la rue des Petits Souliers*
Source : cadastre fourni par Mr LANQUETOT
Réalisation personnelle 2007

III.3. Problèmes de stationnement

III.3.a. Stationnements non ordonnés

Un des principaux défauts de stationnement mis en exergue ici est qu'il existe des places de stationnement pour les véhicules au bas de la place, mais qui ne sont pas délimitées. De ce fait, les automobilistes ont tendance à se garer assez anarchiquement à l'endroit censé représenter le parking.



Photo 35 : stationnements sur la Place de l'Église et absence de marquage au sol.

De plus, les riverains garent leurs voitures au sein même de la place, la plupart du temps juste devant leur domicile, et ce même si les places de parking sont libérées ; en effet, les personnes dont l'habitation donne directement sur la place de l'église ne possèdent pas de garages qui leur permettrait de stationner leur(s) véhicule(s). Ce comportement entraîne un désordre complet à l'intérieur de la place, et un grand défaut d'esthétisme : il est évident que ce lieu n'est ainsi pas attrayant aux yeux des passants.

Par contre, la rue des Petits Souliers est assez ordonnée, dans le sens où la plupart des riverains possèdent un garage ou un parking privé (l'électricien par exemple, qui possède le hangar récent en bois, bénéficie de deux places de parking devant celui-ci pour garer ses camions de livraisons). Toutefois, deux à trois voitures sont constamment stationnées derrière l'église, ce qui constitue seulement une gêne esthétique : il y a assez d'espace pour que les véhicules ne dépassent pas sur la voie.

Et seulement deux à trois voitures également sont stationnées devant les habitations dans la rue, laissant, si elles sont au plus près des murs, juste assez de place pour les véhicules qui veulent l'emprunter.



Photo 36 : stationnements à même la rue.

Photo 37 : deux à trois voitures sont constamment garées derrière l'église.



III.3.b. Stationnements faisant défaut



Photo 38 : stationnements, Grande Rue.

Dans le village lui-même, et notamment dans la Grande Rue, il existe quelques places de stationnement, qui ne sont pas toujours toutes utilisées ; et pourtant la place de l'église est constamment « envahie » par les véhicules à moteur. Ceci s'explique par le fait que les automobilistes cherchent, en se garants directement sur la place, la proximité immédiate des commerces (boulangerie et pharmacie principalement) et ne vont en aucun cas se

garer à plus d'une cinquantaine de mètres de ceux-ci.

Ainsi, l'analyse sur le terrain a confirmé le manque de stationnements dans le secteur de l'église ; actuellement, le parking de la place de l'église peut accueillir au maximum six voitures, ce qui est insuffisant pour combler le besoin de la population.

La grande majorité des personnes stationnant sur la place ne restent que quelques minutes seulement, car vont uniquement faire leurs achats journaliers. Il serait peut-être alors utile de penser un aménagement qui permettrait un stationnement minute.

Enfin, aucun espace n'est prévu pour le stationnement des vélos ; en effet, l'observation sur le terrain a permis de constater qu'un certain nombre de personnes effectuent leurs achats à bicyclette, mais ne peuvent faire autrement que de garer leurs vélos près des commerces, directement sur les trottoirs. Les piétons n'ont donc pas d'autres choix que de circuler sur la voie car l'espace piétonnier de Vouzon est très étroit : la largeur ne permet bien souvent qu'à une personne à la fois d'y marcher. Ainsi, le danger est présent dans ce cas très récurrent.

III.3.c. Jours de haute fréquentation

Le manque de places et le désordre des stationnements sont grandement remarquables les jours spécifiques, tels les jours de mariage, d'enterrement ou de messe (un office est donnée tous les samedis à 19 h). Les automobilistes cherchent une fois de plus la proximité, et de ce fait, vont jusqu'à garer leurs véhicules au plus près, c'est-à-dire parfois juste devant l'entrée de l'église, sur le parvis mais également à l'intérieur de la place de l'Église. Ces derniers constituent alors une gêne non négligeable dans l'accès au bancs ou la place tout simplement, et viennent chambouler la sérénité du lieu.



Photo 39 : panoramique de la Place de l'Église un jour de messe.



Photo 40 : des voitures garées jusqu'au devant de l'entrée de l'église.



Photo 41 : stationnements anarchiques le long de la rue de la Place de l'Église.

IV. LES DEFAUTS DU LIEU

IV.1. Etat des lieux du mobilier urbain



Photo 42 : mise en évidence de la vétusté du mobilier.

Une vasque emplies de fleurs est installée sur la place, mais semble avoir été posée ici plus par souci trop pressant d'esthétisme et d'originalité ; il en résulte qu'elle a tendance à enlaidir, bien plus qu'à embellir le lieu.



Photo 43 : vasque fleurie sur la place.



Photo 44 : des plate-bandes trop hautes et trop peu harmonieuses.

Les plates-bandes qui accueillent la végétation du lieu (gazon, buissons et arbres) sont aux yeux de la majorité des habitants trop hautes, et gâchent la vue et la surface du terrain. Les briques rouges qui les délimitent sont peu esthétiques, contrastant trop avec le vert de la végétation et le blanc du revêtement.

Un panneau d'informations sur le village était situé en bas de la place, près de l'entrée principale de l'église. Aujourd'hui, il n'en reste qu'une partie car il a été détruit par un poids lourd qui est entré en collision avec. Le morceau restant suscite l'étonnement car l'on se demande quelle en est l'utilité.



Photo 45 : ce qu'il reste de l'ancien panneau d'informations.

IV.2. Etat des lieux du revêtement des sols

IV.2.a. Dans la rue des Petits Souliers

Le sol, le long de la rue des Petits Souliers, est revêtu d'un goudron conventionnel. Mais celui-ci présente une grande hétérogénéité : les travaux d'enfouissement des lignes EDF effectués en 1983 ont créé un effet patchwork de la voie.



Photo 46 : état du revêtement du sol, rue des Petits Souliers.

IV.2.b. Sur la place

Toute la place de l'Église, quant à elle, est totalement dépourvue de goudron mais est composée d'un sol en terre battue et sableux. Ce sol perméable permet à l'eau de pénétrer, mais en partie seulement. Pourtant, malgré cet atout, il semble que ce type de sol ne convienne pas en particulier aux yeux des habitants : en effet, du fait de sa composition, il génère de la poussière surtout en périodes chaudes lorsque le sol est bien sec. De plus, en quelques endroits notamment dans la rue de la Place de l'Église, la composition du sol est légèrement différente et présente ainsi une couche de graviers ; la circulation des véhicules dans cette rue entraîne des projections de cailloux sur les habitations des riverains, allant jusqu'à créer des dégâts matériels au niveau des vitres, telles des fissures par exemple.

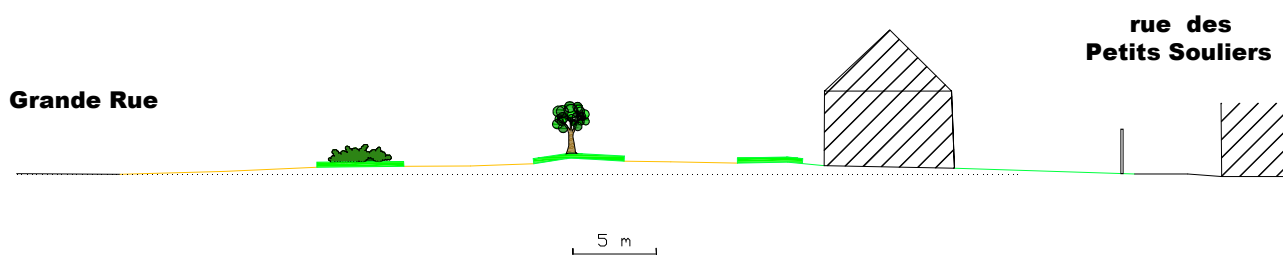


Photo 47 : Composition du sol, rue de la Place de l'Église.

La Place de l'Église n'est pas plate : son dénivelé qui est d'environ un mètre, est facilement observable, car la place présente une forme bombée. Son plus haut point se situe au niveau du tilleul planté au milieu de la place.

Du fait de la présence de ce dénivelé, et même avec la circonstance atténuante que le sol soit perméable, la plupart de l'eau les jours de pluie, s'écoule sur la Grande Rue : il n'existe à l'heure actuelle que très peu de systèmes de récupération de l'eau.

Figure 3 : Coupe de la Place de l'Église.



IV.3. Un manque d'infrastructures

Certains touristes prennent parfois le temps de s'arrêter quelques instants pour admirer l'église, mais également pour y pique-niquer. Malheureusement, ils sont étonnés la plupart du temps de remarquer l'absence de fontaine à eau, ou de toilettes publiques. En fait, ces deux infrastructures sont présentes, mais sur la place de la mairie et il n'y a pas de panneaux qui indiquent leur existence. C'est pour cette raison qu'une grande majorité des promeneurs et touristes préfèrent la place de la mairie à celle de l'Église.



Photo 48 : fontaine à eau et toilettes publiques sur la Place de la Mairie.

Le panneau d'informations qui autrefois était présent en bas de la place était très fréquenté ; il serait donc dommage de ne pas en remettre un, car aujourd'hui les touristes n'ont pas de moyens de découvrir le village autrement que par eux-mêmes.

V. ECLAIRAGES DE LA ZONE ETUDIEE

V.1. Un mobilier urbain adéquat



Photo 50 : éclairage suffisant, rue des Petits Souliers.



Photo 49 : réverbère, rue des Petits Souliers.

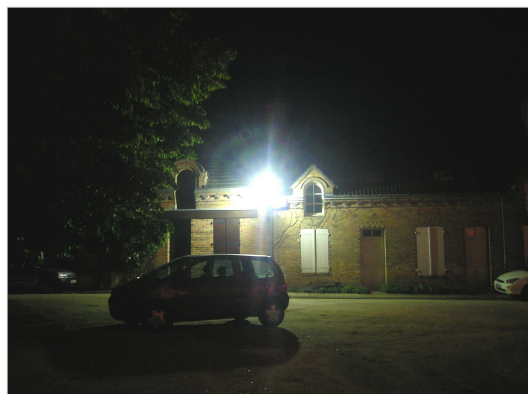
L'éclairage utilisé tout au long de la Grande Rue, y compris dans la rue des Petits Souliers et la Place de l'Église est composé de réverbères mettant en valeur l'architecture ancienne des lieux, et lui conférant un charme certain.

Bien que l'éclairage n'ait été disposé que d'un côté de la rue, il semble suffisant ; les six réverbères installés dans la rue des Petits Souliers éclairent les façades de façon douce sans laisser de zones d'ombres.

V.2. Mais un défaut de mise en valeur des zones pittoresques

Le clocher de l'église de la commune est éclairé la nuit par trois spots positionnés de part et d'autre de l'église. Mais cet éclairage, bien que doux, ne met pas vraiment en valeur les éléments architecturaux du bâtiment religieux, et le corps de l'église quant à lui, n'est pas du tout éclairé.

De plus, la Place de l'Église n'est éclairée que par un unique lampadaire accroché en hauteur sur une habitation ; aucune mise en valeur de la place la nuit n'est effectuée, et de ce fait cette dernière n'attire pas de nombreux visiteurs en soirée.



***Photo 51** : éclairage insuffisant, place de l'Église.*

***Photo 52** : éclairage du clocher de l'église.*

L'analyse de tous les différents points évoqués précédemment a permis de mettre en évidence un certain nombre de défauts sur le lieu d'étude ; une revalorisation est désormais envisageable, du fait de l'inventaire de ces défauts. Le problème majeur évoqué ici est certainement celui de l'anarchie récurrente du stationnement des véhicules. Mais l'enjeu principal est également d'aménager de manière à attirer durablement la population vers ce lieu.

C.
PROPOSITIONS
D'AMENAGEMENT

I. PRESENTATION DES ENJEUX

Les propositions d'aménagement qui seront présentées dans cette troisième partie constituent l'aboutissement de la réflexion sur la zone d'étude.

L'articulation des différentes solutions qui seront apportées est une notion fondamentale dans le but d'obtenir une bonne harmonisation et homogénéisation de la zone étudiée, et d'aboutir à une utilisation multifonctionnelle du lieu.

Bien que non exhaustives, ces propositions d'aménagement viseront principalement à réorganiser la rue des Petits Souliers et la Place de l'Église, afin d'attirer les visiteurs et les habitants de Vouzon vers ce lieu.

Ainsi, nous nous attacherons à répondre principalement aux dysfonctionnements récurrents et remarqués.

Il semble donc que le projet vise essentiellement à :

Régler le problème de circulation et de stationnements des véhicules sur toute la zone d'étude, en créant des sens uniques et de nouvelles places de parking.

Faire de la Place de l'Église un espace apprécié de tous, par sa valorisation et son harmonisation avec le reste du village.

concilier espace de détente, et espace dynamique.

Permettre, en utilisant les deux points précédents, une multifonctionnalité du lieu.

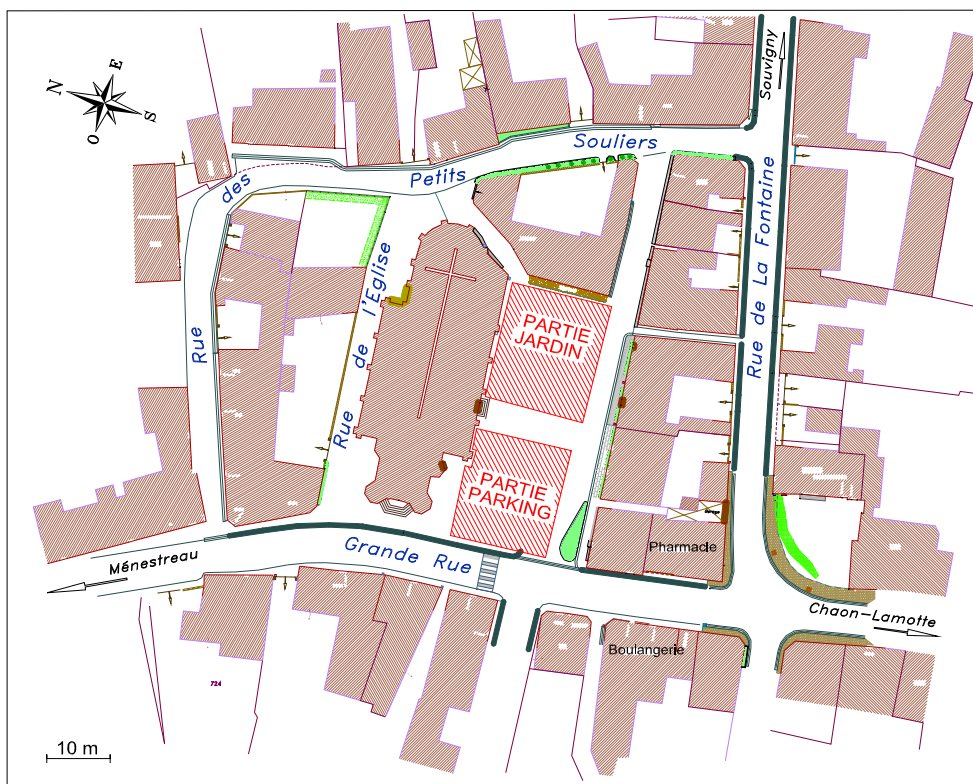
II. FAIRE DE LA PLACE UN ESPACE DE VIE

II.1. Un lieu bivalent

A l'heure actuelle, la Place de l'Église est découpée en deux : un semblant de parking pour les véhicules à moteurs en bas de la place, et un lieu de détente plus en retrait. Ces deux parties sont séparées par une plate-bande sertie par des buissons hauts. Pourtant, le fait que les voitures stationnent à l'intérieur du lieu de détente ne permet plus vraiment de faire de distinctions entre ces deux parties.

L'aménagement de la place s'inscrit dans l'optique de préserver ces deux scènes bien distinctes, régies par la fonction de détente et celle de parking. L'objectif principal sera de faire une distinction nette entre ces deux parties, en délimitant par exemple les places de parking.

Nous n'installerons pas de végétation qui délimiterait les deux scènes, par souci de préservation de la vue. Ainsi donc, la plate-bande et les buissons seront supprimés.



Carte 8 : Nouveau découpage de la Place de l'Église en deux parties distinctes.
Source : Cadastre fourni par Mr LANQUETOT
Réalisation personnelle 2007

II.2. La rendre vaste

L'espace de la place peu étendu possède toutefois un certain potentiel ; ainsi, une étendue assez vaste sera créée de manière à inviter la population à la rencontre, mais également offrir la possibilité d'organiser des manifestations (fête de la musique, ventes diverses, expositions, etc.).



Il sera donc nécessaire de supprimer la plupart des plates-bandes enherbées qui sont présentes sur la place aujourd'hui, notamment celle placée au bas du lieu en question, rue de la Place de l'Église, et qui ne présente aujourd'hui aucune utilité, si ce n'est empiéter l'espace.

Photo 53 : Suppression des plate-bandes.

La vasque fleurie ne présente pas grand intérêt : elle sera donc retirée au profit de la création d'espace.

Cette nouvelle étendue qui sera moins étouffante attirera sûrement plus la population.

III. REGLER LE PROBLEME DE STATIONNEMENT

III.1. Création de nouvelles places de parking

D'après les études réalisées sur le terrain, une dizaine de places de parking environ est nécessaire pour accueillir les riverains ayant une habitation donnant directement sur la place de l'Église et les personnes fréquentant les commerces. La création de ces nouvelles places permettra de désengorger fortement le lieu.

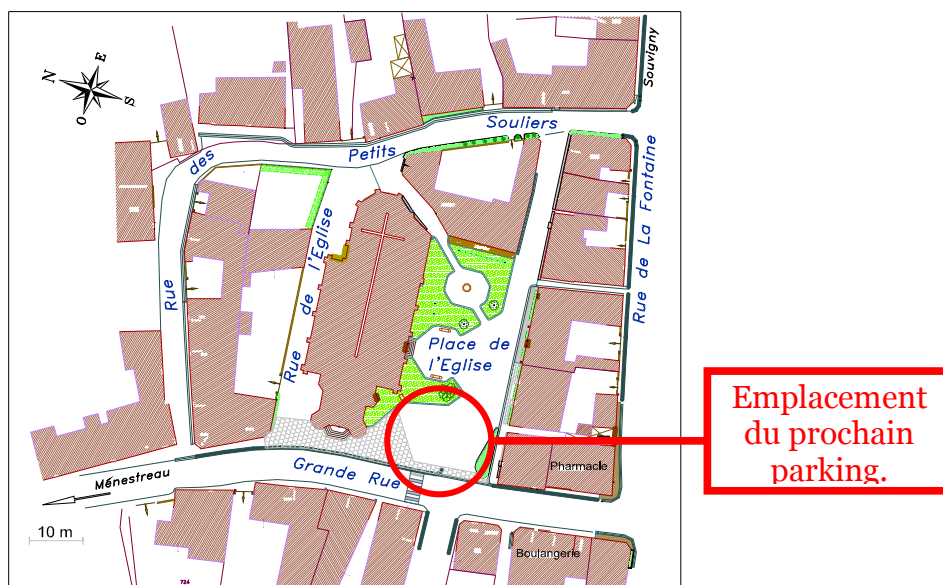
Il sera nécessaire de créer un marquage au sol aujourd'hui inexistant des places de parking, qui évitera tout stationnement anarchique, stationnement qui n'arrangerait en rien la situation actuelle. Nous utiliserons pour délimiter les places de parking des clous ; ce mode de délimitation est en effet bien plus harmonieux qu'un marquage au sol ordinaire effectué à la peinture.



Photo 54 : exemple de marquage au sol.

Le seul bémol est qu'il existe actuellement un pavage sur le parvis de l'église, et un peu au-delà, pavage qui réduira la zone de parking ; car il serait dommage de faire stationner les véhicules sur ce revêtement qui risquerait d'être sali et abîmé trop vite par les allers et venues répétées des voitures.

Le pavage est de biais et fait un angle obtus avec la Grande Rue, en direction de Ménestreau-en-Villette. L'objectif sera de créer les nouvelles places de stationnement dans le même axe que le pavage ; ainsi, les automobilistes qui seront en direction de Ménestreau seront dans le bon sens de stationnement, et les autres venant d'en face n'auront pas de problèmes pour se garer, car auront de l'espace pour faire leurs manoeuvres. Quatre places de parking pourront être aménagées dans ce sens.



Carte 9 : Repérage des pavés déjà présents sur la place.

Source : cadastre fourni par Mr LANQUETOT

Réalisation personnelle 2007

Plus à l'intérieur de la place, cinq stationnements seront aménagés ; ces derniers seront créés plus en retrait de la rue volontairement, pour que les riverains avant tout puissent s'y garer. Mais bien sûr ces places ne leur seront pas entièrement réservées ; Tout automobiliste sera invité à déposer son véhicule à cet endroit.

Ces places de parking seront aménagées également de biais, de manière à ce que les conducteurs puissent se garer facilement et rapidement. Les manoeuvres de sortie seront facilitées par la présence d'une aire dégagée de 6 mètres derrière chaque place.

Pour permettre l'arrivée des véhicules jusqu'à cette deuxième partie de parking et leur sortie vers la Grande Rue, une largeur de 6 mètres sera nécessaire. Nous aménagerons donc au bas de la rue de la Place de l'Église et à droite du parking cette voie d'accès. La chaussée sera ensuite rétrécie pour que la circulation des véhicules ne s'effectue que dans un sens, dans la rue de l'Église. (voir IV.I.)

III.2. De nouveaux stationnements

III.2.a. Stationnements minute

Il serait préférable de créer des stationnements minute, pour permettre aux automobilistes qui le souhaitent des faire leurs achats dans les commerces du bourg alentours, et d'éviter qu'ils encombrent la Grande Rue en se garant vite et mal à même la voie. Malheureusement, la place est trop petite pour accueillir plus de neuf stationnements, si l'on veut concilier parking et aire de détente, et ceux-ci seront probablement tous utilisés dans la journée ; il est donc délicat d'envisager de mettre des contraintes de stationnement à cet endroit.

C'est pourquoi nous considérerons que le parking situé au bas de la place pourra jouer ce rôle de stationnements minute. En effet, la création de ces neuf places devraient permettre à tous les usagers de se garer convenablement, sans créer un surplus de véhicules.

III.2.b. Stationnements vélos

Afin de remédier au stationnement désordonné des bicyclettes sur les trottoirs, on aménagera un espace qui accueillera un parking pour vélos. Ces derniers étant des moyens de locomotion propres, il n'y a donc aucun inconvénient à placer les stationnements pour bicyclettes sur les pavés situés sur le parvis de l'église. On utilisera un parc à vélos pouvant accueillir quatre vélos, et chaque range-cycle sera espacé d'un mètre.



Photo 55 : range-cycle urbain et commode.

Le parking pour vélos sera volontairement placé au plus bas de la place, de manière à ce que les automobilistes et les utilisateurs de vélos se gênent le moins possible et à éviter au maximum les accidents. Et pour des raisons de distance réduite range-cycles / commerces, il est probable que ce dispositif soit utilisé régulièrement, car tout de même assez commode.

IV. DE NOUVELLES CONTRAINTES

IV.1. Créer des sens uniques

Pour faire face aux problèmes de circulation, nous créerons un sens unique dans la rue des Petits Souliers et dans la rue de la Place de l'Église. Ainsi, des panneaux de signalisation devront être installés :

- ❖ Au moins un sens interdit au début de chaque rue.

Si l'on veut interdire le passage à deux sens dans deux rues, on aura besoin d'installer trois panneaux sens interdit.

Les voitures venant de la rue de la Fontaine viendront des deux sens, c'est pourquoi il faut que l'interdiction de circuler dans la rue des petits Souliers soit bien visible ; ainsi on installera deux panneaux de part et d'autre de la rue des Petits Souliers.

Par contre, seuls les véhicules venant de la rue des Petits Souliers dans un sens unique verront l'interdiction de circuler dans la rue de la Place de l'Église. Dans ce cas-ci, un seul panneau de sens interdit est nécessaire.

- ❖ un panneau STOP au bout de la rue des Petits Souliers. En effet, le trafic étant assez important dans la rue de la Fontaine (route de Souvigny), on préférera stopper la circulation en bout de rue des Petits Souliers qui est peu empruntée, plutôt que de faire ralentir les véhicules route de Souvigny, véhicules qui d'ailleurs ne feraient certainement pas toujours attention à cette priorité à droite.

Étant donné que la visibilité est convenable lorsque l'on sort de la rue des Petits Souliers pour aller rue de la Fontaine, il n'est pas nécessaire d'y mettre un dispositif de miroir permettant de voir sans danger les véhicules circulant sur la voie.



IV.2. Interdire le stationnement à quelques endroits

Le stationnement devra à tout prix être évité sur la Place de l'Église pour que sa mise en valeur soit efficace. Pour empêcher les véhicules d'accéder à la partie la plus haute de la place, nous installerons des bornes d'une hauteur de quelques centimètres et reliées par des chaînes. Ce dispositif devra s'inscrire dans le même type architectural que l'existant, pour rester dans un objectif d'homogénéisation de la zone d'étude.

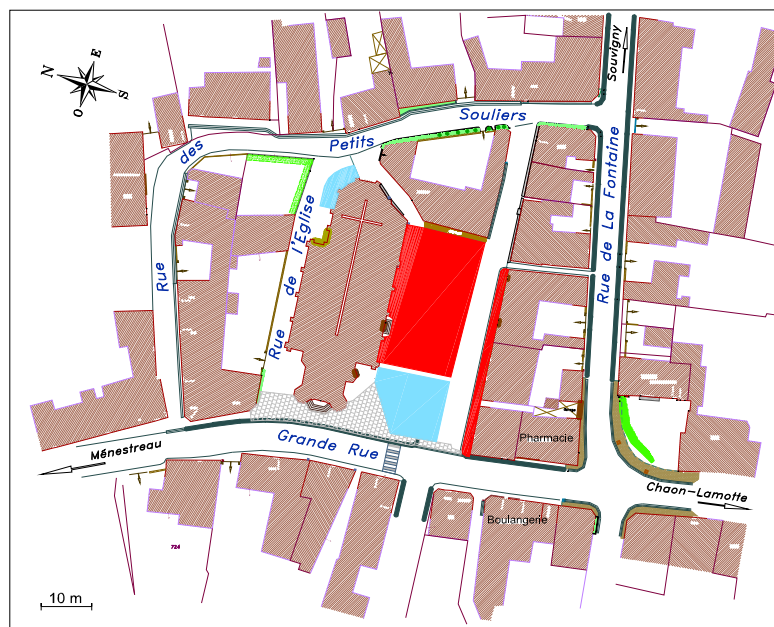
De cette manière, les véhicules seront invités à se garer sur le parking prévu à cet effet et non plus anarchiquement.



Photo 56 : exemple de borne d'interdiction de stationner.

De la même manière, les riverains actuellement stationnés juste au bas de chez eux sur la rue de la Place de l'Église seront désormais contraints de se garer autre part, sur le nouveau parking prévu à cet effet.

Enfin, il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'interdire le stationnement derrière l'église, étant donné que les automobilistes qui sont garés à cet endroit ne gênent pas le trafic de la rue, et qu'il n'existe pas forcément d'alternative pour que ceux-ci se garent autre part que devant chez eux.



Stationnements autorisés



Stationnements interdits

Carte 11 : Mise en évidence des espaces où les stationnements seront tolérés ou non.
Source : cadastre fourni par Mr LANQUETOT
Réalisation personnelle 2007

IV .3. Interdire la circulation dans la rue de l'Église

Étant donné que la rue de la Place de l'Église sera utilisée par les véhicules comme aujourd'hui, il n'est pas forcément très utile de posséder trois accès à la rue des Petits Souliers ; la rue de l'Église qui est à l'heure actuelle très peu fréquentée, pourra être utilisée à d'autres fins. Ainsi, cette rue sera uniquement réservée aux piétons et aux cyclistes, et son accès sera interdit aux voitures grâce à des bornes situées de part et d'autre de la rue. Ces bornes seront identiques à celles utilisées sur la Place de l'Église. Toutefois, elles seront placées uniquement au niveau du passage le plus étroit, pour permettre à l'Est le stationnement des riverains, et à l'Ouest l'accès à un habitant jusqu'à son garage.

V. VALORISER LE LIEU D'ETUDE

V.1. Revêtement du sol

Pour une valorisation optimale de la zone d'étude, la pose de pavés dans la rue des Petits Souliers sera la bienvenue, d'autant plus que les riverains ont toujours été ravis à l'idée de recréer un cadre agréable et volontairement vieilli. On aménagera donc la rue en y insérant au centre une rigole de récolte d'eau pourvue de diverses grilles installées de part et d'autre de la route ; trois grilles seront nécessaires pour une récupération optimale de l'eau.



Photo 56 bis : pavés utilisés.

La chaussée de la rue des Petits Souliers sera entièrement renouvelée, de manière à supprimer les cicatrices peu esthétiques laissées par l'enfouissement des lignes EDF ; on utilisera pour cela un goudron type de couleur foncée et possédant un grain fin.

Sur la Place de l'Église on gardera volontairement le même sol qu'à l'heure actuelle, c'est-à-dire du sable. Aujourd'hui on sait qu'il est de plus en plus difficile pour l'eau de pluie d'atteindre les réseaux d'assainissements, du fait de l'imperméabilité des sols (avec la pose de revêtements). Par conséquent, en préservant le sol actuel, on aura davantage de perméabilité et l'eau s'écoulera moins en dehors des canalisations.

Par contre, seule exception, on utilisera sur le nouveau parking de la place non pas du sable, mais de l'enrobé calcaire. De cette façon, les véhicules n'abîmeront pas le sol avec leur passages répétés et l'on pourra délimiter facilement les différentes places de stationnements. Enfin, le style de revêtement s'inscrira toujours dans celui du village, car cet enrobé est déjà utilisé sur les trottoirs du bourg.



Photo 57 : stabilisé renforcé calcaire.

V.2. Mobilier urbain

V.2.a. Eclairage

La lumière joue un rôle prépondérant dans l'embellissement des lieux. Le clocher de l'église qui est déjà éclairé, ne sera pas une priorité à traiter ici. Il en est de même pour la rue des Petits Souliers, qui possède un bel éclairage et neuf.

Par contre, il est clair que sur la Place de l'Église, il manque de la lumière. Pour attirer les populations même lorsqu'il fait nuit, il sera donc nécessaire d'ajouter à la place des éclairages adéquats. L'ajout d'un ou de deux lampadaires, même s'ils éclairaient la place entièrement, ne suffirait pas à attirer la population car ne seraient que grandement banals. La difficulté ici réside donc dans le fait de trouver les jeux de lumière adéquats pour attirer les personnes la nuit.

Le tilleul pourra jouer un rôle prépondérant dans ce jeu de lumière ; en effet, si l'on positionne dans cet arbre une lumière douce comme celle illuminant l'église (et non pas qui ait tendance à faire un peu glauque), non seulement le charme de l'arbre sera mis en valeur, mais de plus la place sera éclairée d'une manière plutôt esthétique.

Pour l'éclairage de l'arbre, on utilisera deux spots placé au bas de son tronc.



Photo58 : exemple de spot lumineux utilisé pour mettre en scène le tilleul.

V.2.b. Mobilier de détente

Les deux bancs en bois actuellement sur la place seront supprimés. On n'en gardera qu'un pour le déplacer entre les deux arbres, à l'ombre.

Pour attirer les populations, il est indispensable de trouver quelque originalité dans les aménagements. Ainsi, comme lieu de repos, on choisira une petite aire non loin des arbres et enclavée dans l'herbe : trois bancs sans dossier seront installés en vis-à-vis. On les apposera sur des bases en béton, d'une hauteur de 40 centimètres environ. Ces bancs étant situés à même le sol, il faudra pour y accéder créer des marches (deux suffiront). Enfin, on ajoutera au centre de l'infrastructure une grille d'évacuation de l'eau qui sera reliée au réseau d'assainissement déjà existant, de manière à ce qu'en période de pluie, l'eau ne stagne pas et que l'endroit ne devienne pas un sorte de « piscine ».



Photo 59 : banquettes encastrées au sol, halles de Tours.

On ajoutera enfin sur la place au minimum une poubelle de sorte à limiter les déchets, même si aujourd'hui celle-ci est relativement propre. Cette poubelle sera volontairement sélectionnée en bois, de manière à s'insérer au mieux dans le paysage, et d'être dans le même style que les bancs.



Photo 60 : corbeille à déchets.

V.3. Végétation

V.3.a. Sur l'aire « jardin-détente »

Toutes les plate-bandes enherbées actuellement installées sur la place seront supprimées au profit de l'espace et pour ne plus casser la vue. A la place, on installera quelques zones enherbées à hauteur du sol. Sur ces zones enherbées, on ajoutera de la végétation, mais d'une hauteur réduite pour toujours permettre aux promeneurs de pouvoir apprécier la vue. On préférera donc les buissons bas et les parterres fleuris, parterres dont les fleurs seront adaptées à la saison.



Au centre de l'aire de repos, on entourera les banquettes encastrées par des lilas au Nord et au Sud.

Photo 61 : exemple de fleurissement de part et d'autre des banquettes : un lilas pourpre.

A l'Est de ce dispositif une plate-bande fleurie sera ajoutée, et amènera couleur et harmonie. Cette plate-bande sera fleurie avec des essences de saison, de sorte à ce qu'en Automne et en Hiver, la Place de l'Église ne se trouve pas nue et terne. On pourra utiliser par exemple en fleurs :

- ❖ hiver : Viorne aurora (*viburnum carlesi*)
- ❖ printemps : primevère (*primula hortensis*)
- ❖ été : mauve (*malva sylvestris*), cosmos soufré (*cosmos sulphureus*)
- ❖ automne : aster Marie Ballard (*aster novi-belgi*)

Quelques parties végétales seront préservées, notamment les rosiers placés juste devant la maison remarquable de la Place de l'Église, mais également les bandes de gazon plantées à la devanture du corps de l'église.

Par contre, les deux arbres déjà existants et placés en haut de la place seront sauvegardés, car lui donnent un certain charme et créent des zones d'ombre, très appréciées par de grandes chaleurs. Seul le tilleul devra être entretenu et taillé pour ne pas cacher trop la vue et ne pas être une gêne physique à ceux qui désireront s'asseoir sous cet arbre.

V.3.b. Autres

Pour créer un espace agréable autour du parking, on placera de la végétation entre les deux parties du parking. Toutefois, cette végétation devra être fluide et claire de telle sorte que les automobilistes puissent voir si des places sont libres ou non, sans avoir besoin de s'engager sur la place. On utilisera donc plutôt que des buissons, des petits arbres placés sur une bande enherbée.

Les camélias semblent être une végétation adaptée à ce genre de demandes. On en posera donc trois entre les stationnements. De plus, ce sont des plantes à feuilles persistantes.



Photo 62 : *Camélias arbustes.*

En bout de parking par contre on plantera des arbuste buissonnants donnant de très belles fleurs l'été : un *forsythia* entouré de deux *viburnum tinus*.



Photos 63 et 64 :
un *pyracantha* (à gauche) et un *viburnum tinu* (à droite)



Au bas du corps de l'église près de l'entrée Sud, on mettra également trois bandes enherbées pourvu de végétation buissonnante : on prendra un *rhododendron* et un *pyracantha* pour leur vigueur et leurs fleurs harmonieuses de printemps. Leurs feuilles persistantes en feront de beaux végétaux décoratifs même en Hiver.



Photo 65 : un *rhododendron*

Photo 66 : un pyracantha.



Enfin, au Nord de l'église à l'entrée de la rue de l'église (côté Grande Rue), une aire est laissée à nue et n'est pas harmonieuse. Si l'on considère que cette rue sera désormais empruntée uniquement par les piétons et les cyclistes, ceux-ci auront il est certain un point de vue totalement différent de celui des automobilistes. Par conséquent, il sera utile de créer un cadre agréable à l'entrée de cette rue.



Photo 67 : Aire au bas de l'église laissée à nue et lierre grimpant, rue de l'Église.

Ainsi, dans l'espace nu sera ajoutée de la verdure ; une bande enherbée suffira à combler le manque esthétique et à illuminer la scène, et mettra en valeur le lierre grimpant sur l'église ; ce lierre est en effet aujourd'hui très peu remarquable du fait d'une part de sa position (au Nord, à l'ombre de l'église) et d'autre part d'un manque d'aménagements esthétiques.

On ajoutera tout au long de cette même rue de petites bandes enherbées au pied de l'église, de sorte à embellir encore la voie.

➡ Les essences que l'on utilisera pour végétaliser la place seront de préférence choisies de sorte à s'harmoniser avec les plantes qui sont déjà installées dans le village ; de plus, les plantes seront choisies principalement parce qu'elles s'inscriront dans les essences de la région : celles-ci ont l'avantage d'être habituées au climat Solognot.

Carte 12 : récapitulatif des propositions d'aménagement.
Source : cadastre fourni par Mr LANQUETOT
Réalisation personnelle 2007



- | | | | | |
|--|---|---|--|---|
|  Sable |  Gazon |  Pavés |  Stabilisé renforcé |  Goudron conventionnel |
|  Arbustes de différentes essences |  Plate-bande fleurie | | | |
|  Réseaux d'assainissements
(bouche d'égout et grille) |  Mobilier urbain
(banc, parc à vélos, lampadaire) | | | |
|  Borne avec et sans chaîne | | | | |

VI. ESTIMATION DES CÔUTS ET AIDES POSSIBLES

Le tableau suivant présente les coûts qui font suite aux diverses propositions d'aménagement définies ci-dessus.

Mais ces coûts ne sont qu'approximatifs ; il est en effet délicat de pouvoir prendre en compte tous les domaines, car le niveau d'avancement de nos études ne nous permet pas d'appréhender correctement et rigoureusement les coûts que va entraîner une proposition d'aménagement.

OPERATIONS	Quantité	Prix unitaire (HT)	Prix total (HT)
Place de l'Église et rue des Petits Souliers	<i>surface totale environ 1200m²</i>		
TRAVAUX PREPARATOIRES :			
❖ Installation de chantier /signalisation/ repérage	<i>approximation</i>		4 500,00€
❖ Démolitions (plate-bandes, voirie)	<i>approximation</i>		1 700,00€
❖ Terrassements en déblais	12,40 m ²		78,30€
OUVRAGES-RESEAUX :			
❖ Pose de grilles	4	479,23 €	1 468,29 €
❖ Canalisation d'assainissement pluvial Ø100	9,50 m	110,00€	1 045,00€
❖ Raccordement du réseau	2	800,00€	1 600,00€
FORMES ET REVETEMENTS DE SOLS :			
❖ Fourniture et pose de stabilisé renforcé :			
• Place de l'Église	171,20 m ²	24,55€/m ²	4 202,96€
• rue des Petits Souliers	475,80 m ²	<i>approximation</i> 24,55€/m ²	11 680,89€
❖ Fourniture de sable	151,85 m ² (104,72)	45€/m ³	à étudier
❖ Pose de ciment	4 m ³	à étudier	à étudier
❖ Pavage :		140,00 €/m ²	
• Place de l'Église	3,00 m ²		420,00€
• rue des Petits Souliers	144,73 m ²		20 262,20€
MOBILIER/ OUVRAGES :			
❖ Bornes d'interdiction	13	150 ,00€	1 950,00 €
❖ Chaîne	16 m	53,60 €	857,60€
❖ Panneau sens interdit	3	120,80€	362,40€
❖ Panneau STOP	1	136,00€	136,00€
❖ Parc à vélos	4	80,00€	320,00€
❖ Éclairage	2	37,78€	75,56€

Aménagement de la Place de l'Église et de la rue des Petits Souliers, Vouzon

OPERATIONS	Quantité	Prix unitaire (HT)	Prix total (HT)
❖ Banquettes	3	255,00€	765,00€
❖ Poubelle	1	228,00€	228,00€
❖ Délimitation parking	75	40,00€	3 000,00€
❖ Panneau d'informations	1	(petit) 504,71€	504,71€
PLANTATION/ ENGazonnement :			
❖ Fourniture et pose de terre végétale	<i>Approximation</i>		2 600,00€
❖ Engazonnement	288,23 m ²	1,75 €/m ²	504,40€
❖ Fourniture et plantation de :			
• Arbustes à feuilles caduques	5	varie	1 784,32€
• Arbustes à feuilles persistantes	7	varie	3 758,88€
• plate-bande fleurie	1	varie	à étudier
SOUS-TOTAL HT			63 804,51€
Honoraires 10 %			6 380,45€
TOTAL HT			70 184,96€
			<i>calcul approximatif : résultat HT non exhaustif</i>

A l'heure actuelle, la commune ne peut bénéficier d'aides ; en effet, pour de tels aménagements, seul le Conseil Régional peut subventionner une partie des travaux (Politique des Coeurs de Village -voir en annexe-), avec l'unique contrainte de la part de la commune de mettre en place des logements locatifs. Or aujourd'hui, ses crédits sont épuisés, et il faudrait faire un nouveau dossier de demande de subvention. Malheureusement, il est impossible aujourd'hui de créer de nouveaux logements locatifs, car du fait de sa forte croissance démographique ces dernières années, la commune de Vouzon doit désormais se préoccuper tout d'abord du problème de surpeuplement écolier, et des difficultés liées au pompage des déchets de la station d'épuration.

CONCLUSION

La commune de Vouzon s'efforce depuis quelques années d'embellir de la meilleure façon le bourg, tout en essayant au maximum de répondre aux diverses demandes (en stationnements par exemple). Pourtant, l'aménagement actuel du quartier de l'église est un sujet dont on parle beaucoup car a posé et pose encore bons nombres de problèmes : cet aménagement a été malheureusement conçu sans projets d'avenir, c'est-à-dire sans prise en compte des problèmes passés et présents pour en améliorer le futur. Or la politique de l'aménagement du territoire se doit aujourd'hui de respecter assez rigoureusement ces prises en compte, de manière à ne pas revenir sur ses pas quelques années plus tard.

Ainsi, les propositions d'aménagement exposées dans ce compte-rendu ont été étudiées le plus rigoureusement possible, et ont été pris en compte un grand nombre de dysfonctionnements présents mais également en rapport avec le passé du lieu. De ce fait, ces quelques principes ont été analysés dans l'optique de respecter au plus près le caractère du village, dans son architecture par exemple, mais également dans la végétation utilisée et dans la vision d'aménagement en général.

Pourtant, il est délicat de prendre en compte exactement tous les dysfonctionnements du secteur. Les aménagements qui ont été proposés ici ont donc été sélectionnés pour leur priorité, car certaines demandes sont récurrentes depuis longtemps. L'objectif principal visé ici a été d'amener le lieu à être multifonctionnel et un lieu de vie, pas seulement de passage.

L'assimilation des analyses de terrain est une expérience unique et enrichissante pour de jeunes étudiants comme nous. Il a permis de mieux appréhender la complexité du métier d'aménageur.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- ❖ *Villages de Sologne*, Terroirs de France, édition Communication-Presses-Edition 1996, Gérard BARDON.
- ❖ *La Sologne à Tire-d'aile*, édition Photélico, Michel BERGER-Bernard TOULIER.
- ❖ *Réussir un projet d'urbanisme durable, pour une approche environnementale de l'urbanisme (AEU)*, éditions Le moniteur.
- ❖ Trimestriel *Le Journal de la Sologne et de ses environs*.
- ❖ Documents fournis par madame Danielle COCHET sur la Place de l'Église.

Rapports :

Aménagement, sécurisation et valorisation de la place Charles de Gaulle à Roquefort (47), Cécile GAYDON, projet individuel 2006.

Sites internet :

- ❖ www.recensement-insee.fr
- ❖ www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
- ❖ www.toutes-les-villes.com/41/vouzon.html

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Photos :

1 : Vouzon, animations de la Grande Rue, début du XXème siècle-----	5
2 : Vouzon, vue aérienne de la Grande Rue, début du XXème siècle-----	5
3 : la salle des fêtes de Vouzon, près de l'étang communal -----	11
4 : panoramique de la Place de la Mairie-----	14
5 : la Grande Rue : travaux et revêtement du sol -----	14
6 : vue aérienne de l'église et de sa place nue, début XXème siècle -----	15
7 : vue aérienne de l'église et des ses alentours-----	17
8 : la pharmacie du village, à deux pas de la Place de l'Eglise -----	18
9 : la boulangerie, en face de la pharmacie-----	18
10 : la Grande Rue, vue du clocher de l'église de Vouzon-----	19
11 : accès à la rue des Petits Souliers par la Route de Souvigny-----	19
12 : accès à la rue des Petits Souliers par la Grande Rue -----	20
13 : la Rue de la Place de l'Église, qui relie rue des Petits Souliers et Place de l'Église-----	20
14 : une des voies piétonnes d'accès à la Place de l'Église -----	20
15 : accès à la Place de l'Église par la venelle-----	21
16 : composition urbaine pittoresque, vue de la Rue des Petits Souliers -----	23
17 : mise en évidence de l'étroitesse et du calme de la Rue des Petits Souliers -----	24
18 : panoramique de la Place de l'Église, vue des marches de l'entrée Sud de l'église-----	25
19 : éclectisme architectural -----	25
20 : le clocher imposant de l'église-----	25
21 : le charme de l'intérieur de l'église-----	26
22 : élément d'architecture de l'église : une des deux cloches -----	26
23 : élément d'architecture de l'église : intérieur de la tourelle d'angle-----	26
24 : architecture Solognote à la sortie de la rue des Petits Souliers-----	27
25 : maison Solognote dans la rue des Petits Souliers -----	27
26 : maison remarquable sur la Place de l'Eglise -----	27
27 : très vieille maison à colombages, rue des Petits Souliers-----	27
28 : exemples de lucarnes présentes sur les habitations de la Place de l'Eglise -----	28
29 : exemples de lucarnes présentes sur les habitations de la Place de l'Eglise-----	28
30 : ancien hangar à volailles, rue des Petits Souliers -----	28
31 : hangar en bois appartenant à un électricien, rue des Petits Souliers -----	28
32 : virage sec, rue des Petits Souliers-----	30
33 : visibilité réduite, Grande Rue -----	30
34 : la rue de l'Eglise, qui relie rue des Petits Souliers et Grande Rue -----	30
35 : stationnements sur la Place de l'Eglise et absence de marquage au sol-----	31
36 : véhicules stationnés dans la rue des Petits Souliers -----	32
37 : deux à trois voitures sont constamment garées derrière l'église -----	32
38 : stationnements Grande Rue-----	33
39 : panoramique de la Place de l'Eglise un jour de messe-----	34
40 : des voitures garées jusqu'au devant de l'entrée de l'église -----	34
41 : stationnements anarchiques le long de la rue de la Place de l'Eglise -----	34
42 : mise en évidence de la vétusté du mobilier -----	35
43 : vasque fleurie sur la place -----	35
44 : des plate-bandes trop hautes et trop peu harmonieuses -----	35
45 : ce qu'il reste de l'ancien panneau d'informations-----	36
46 : état du revêtement du sol, ru des Petits Souliers-----	36
47 : Composition du sol, rue de la Place de l'Eglise -----	37

48 : fontaine à eau et toilettes publiques sur la Place de la Mairie-----	38
49 : type de réverbère, rue de Petits Souliers -----	39
50 : éclairage suffisant, rue des Petits Souliers-----	39
51 : éclairage sur le Place de l'Église-----	40
52 : éclairage du clocher de l'église -----	40
53 : suppression de plate-bandes -----	43
54 : exemple de marquage au sol -----	44
55 : range-cycle urbain et commode-----	46
56 : exemple de borne d'interdiction de stationner -----	50
56 bis : pavés utilisés -----	52
57 : stabilisé renforcé calcaire -----	53
58 : exemple de spot lumineux utilisé pour mettre en scène le tilleul -----	54
59 : banquettes encastrées au sol, halles de Tours -----	54
60 : corbeille à déchets-----	55
61 : exemple de fleurissement de part et d'autre des banquettes : un lilas pourpre -----	55
62 : <i>camélias</i> arbustes-----	57
63 : <i>forsythia</i> arbuste-----	57
64 : <i>viburnum tinus</i> arbuste -----	57
65 : <i>rhododendron</i> -----	57
66 : <i>pyracantha</i> -----	58
67 : Aire au bas de l'église laissée à nue et lierre grimpant, rue de l'Église -----	58

Cartes :

1 : Localisation de Vouzon à l'échelle nationale-----	6
2 : Vouzon et ses environs -----	7
3 : Localisation de Vouzon à l'échelle départementale, et découpage communal-----	8
4 : Degré d'importance des flux aux alentours de Vouzon-----	9
5 : Localisation de la zone d'étude-----	16
6 : Localisation des rues du secteur étudié -----	21
7 : Mise en valeur des problèmes de circulation au sein de la rue des Petits Souliers -----	31
8 : Nouveau découpage de la Place de l'Eglise en deux parties distinctes -----	42
9 : Repérage des pavés déjà présents sur la place-----	45
10 : Nouveau sens de parcours de la zone d'étude-----	49
11 : Mise en évidence des espaces où les stationnements seront tolérés ou non-----	50
12 : Récapitulatif des propositions d'aménagement -----	60

Figures :

1 : Evolution de la population de Vouzon-----	12
2 : Population par âge de Vouzon -----	13
3 : Coupe de la Place de l'Église -----	37

